

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 50045

Numéro SIREN : 477 573 224

Nom ou dénomination : A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 1563

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

AGIF EXPERTISE
Centre d'affaires Pyxia
17 rue de Villeneuve
BP 50
02202 Soissons Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION

Numéro RCS : 477 573 224

Numéro Gestion : 2004B50045

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 9 rue Eugène Boucher
: 02700 Barisis

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2022

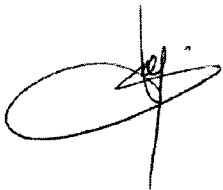
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 15/06/2023

Sous le numéro : 1563

Délivré à Saint-Quentin le 15 juin 2023

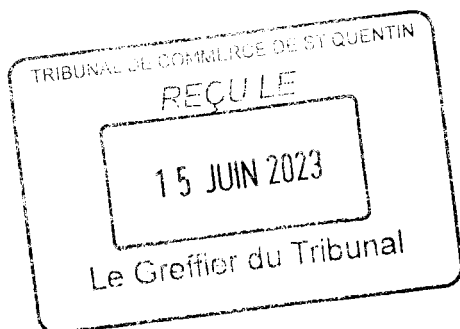
Le Greffier,



--

**FRANÇOIS
VALLEUR**

LECALE



SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Comptes Annuels

Du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022



ATTESTATION

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION
Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	2 285 256,58 €
- Chiffre d'affaires	11 598 073,33 €
- Résultat net comptable	796 203,42 €

Fait à Soissons,
Le 27/03/2023.

LANOISELLE WILFRID,
Expert-comptable.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "W. Lanoiselle", written over a horizontal line.

BILAN

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeur au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 300	3 300		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	821	821		
Autres immobilisations corporelles	100 523	37 086	63 437	79 754
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	29 756		29 756	65 849
TOTAL (I)	134 399	41 207	93 193	145 603
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 235		3 235	30 144
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	1 091 133		1 091 133	1 793 836
Clients douteux, litigieux (3)	62 814	52 345	10 469	
Clients Factures à établir (3)	15 432		15 432	
Personnel et comptes rattachés (3)				86
Créances fiscales et sociales (3)	17 883		17 883	11 069
Autres créances (3)				40
Groupe et associés (3)				
Débiteurs divers (3)	28 552		28 552	42 540
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 025 359		1 025 359	848 262
Charges constatées d'avance (3)				792
TOTAL (II)	2 244 409	52 345	2 192 064	2 726 769
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	2 378 808	93 552	2 285 257	2 872 372
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Voir l'attestation de l'expert comptable

BILAN

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



PASSIF	Valeur au 31/12/22	Valeur au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
dont versé : 7 600	7 600	7 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	760	760
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	178 987	89 885
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	796 203	675 102
SITUATION NETTE	983 551	773 347
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	983 551	773 347
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	184 760	171 621
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	974 767	1 580 611
Fournisseurs, factures non parvenues	19 162	22 852
Dettes fiscales et sociales	118 629	317 263
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	4 388	6 677
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	1 301 706	2 099 025
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 285 257	2 872 372
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	1 301 706	2 099 025
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Voir l'attestation de l'expert comptable

COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	11 596 761	11 100 939	495 822	4
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue de biens				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue de services	1 312		1 312	
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue de travaux				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	11 598 073	11 100 939	497 134	4
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	717		717	
Autres produits	5	15	-9	-64
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 598 795	11 100 954	497 841	4
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	9 765 229	9 387 039	378 190	4
Variation de stocks	26 909	7 699	19 210	250
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	547 975	621 065	-73 090	-12
Impôts, taxes et versements assimilés	3 689	23 555	-19 866	-84
Salaires et traitements	114 382	105 531	8 851	8
Charges sociales	44 671	41 644	3 027	7
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 657	14 571	3 087	21
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	52 345		52 345	
Dotations aux provisions				
Autres charges	33	2	31	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 572 889	10 201 105	371 784	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 025 906	899 850	126 057	14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 879	7 035	-1 157	-16
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	5 879	7 035	-1 157	-16
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-5 879	-7 035	1 157	16
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 020 028	892 814	127 214	14
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	36 510		36 510	
Sur opérations en capital		21 667	-21 667	-100
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	36 510	21 667	14 843	69
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		58	-58	-100
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		830	-830	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		887	-887	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL	36 510	20 779	15 730	76
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	260 334	238 491	21 843	9
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	11 635 305	11 122 621	512 684	5
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 839 102	10 447 518	391 583	4
Bénéfice ou Perte	796 203	675 102	121 101	18
 (3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		2		3					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCURR.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	3 300	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions	[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3			KS	821	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	7 656	KW		KX			
		Matériel de transport *						KY	72 603	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	18 924	LC		LD	1 340		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	100 004	LO		LP	1 340			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
		Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	65 849	1U		1V	29 756				
TOTAL IV						1Q	65 849	1R		1S	29 756				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	169 153	ØH		ØJ	31 096		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2				4					
INCURR.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	3 300	IX				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	821	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MM		MN	7 656	MO					
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	72 603	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	20 264	MU					
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III				IY		NG		NH	101 344	NI				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières				1Z		2E	65 849	2F	29 756	2G					
TOTAL IV				1J		NJ	65 849	NK	29 756	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								14		ØK	65 849	ØL	134 399	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 300	PF		PG		PH	3 300
TOTAL I		RK	3 300	RM		RN		RO	3 300
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.général, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	821	QA		QB		QC	821
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	5 222	QE	499	QF		QG	5 721
	Matériel de transport	QH	2 486	QI	14 362	QJ		QK	16 848
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 721	QM	2 796	QN		QO	14 517
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	20 250	QV	17 657	QW		QX	37 907
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	23 550	ØP	17 657	ØQ		ØR	41 207

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	52 345	6V		6W	52 345	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY	52 345	TZ		UA	52 345	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	52 345	UC		UD	52 345	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	52 345	UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	29 756	UV		UW	29 756		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	62 814		62 814				
	Autres créances clients				UX	1 106 565		1 106 565				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*) UO				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 914		2 914				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	14 969		14 969				
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	28 552		28 552				
	Charges constatées d'avance				VS							
TOTAUX				VT	1 245 570	VU	1 215 814	VV	29 756			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	993 930		993 930							
Personnel et comptes rattachés		8C	8 869		8 869							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 361		12 361							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	21 842		21 842						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	73 705		73 705						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 852		1 852						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	184 760		184 760							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 388		4 388							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	1 301 706	VZ	1 301 706							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSI		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	796 203	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	1 800	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 800		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							I7	260 334	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						K7	
Régimes particuliers / impositions antérieures	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						I8	
									ZN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WO		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		XR		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								WQ		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y1		
								Y3		
								WR	1 058 337	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WU		
		- imposées au taux de 0 %						WV		
		- imposées au taux de 19 %						WH		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP		
		- imputées sur les déficits antérieurs						WW		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %						XB			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								I6		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		WZ		
Produit net des actions et parts d'intérêts :								XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Majoration d'amortissement*								XD		
Mesures d'incitation	Avant le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA	
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégelée par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	1 058 337			XH		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 058 337			XO		

Désignation de l'entreprise		SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	12 728
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	675 102		Dividendes		ZD	675 102		
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZE			
						Report à nouveau		ZF			
	TOTAL I		ØF	675 102		(NB : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	675 102	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET IMPÔTS ET TAXES	- Sous-traitance							YT	81		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	11 964		XQ	11 964		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	35 645		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	500 285		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	547 975		
	- CFE, CVAE							YW	1 993		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	1 696		
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							YX	3 689		
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	2 275 947		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 017 401		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)							ØB	115 484		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *				XP				ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION					Néant ☒ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
--	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION
Société par actions simplifiée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 9 rue Eugène Boucher, 02700 BARISIS
477 573 224 RCS SAINT QUENTIN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 AVRIL 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 796 203.42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 796 203.42 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 975 190.58 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
370 000.00 euros, soit 486.84 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 370 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
571 429.00 euros, soit 751.88 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 571 429.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
586 000.00 euros, soit 771.05 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 586 000.00 euros

Certifié conforme
Le Président



A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION
Société par actions simplifiée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 9 rue Eugène Boucher,
02700 BARISIS
477 573 224 RCS SAINT QUENTIN

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2022

Monsieur Patrice HOUSSET, associé unique et Président de la société A.V.S. RECYCLAGE DIFFUSION, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 11 598 073.33 euros contre 11 100 939.27 euros au titre de l'exercice précédent. L'exercice se traduit par un bénéfice de 796 203.42 euros contre un bénéfice de 675 102.43 euros au titre de l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PH

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Poursuite de l'activité dans les mêmes conditions d'exploitation.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 598 073.33 euros contre 11 100 939.27 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 4.48%

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 721.92 euros contre 14.86 euros pour l'exercice précédent

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 9 792 137.73 euros contre 9 394 737.93 euros pour l'exercice précédent

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 547 975.03 euros contre 621 064.59 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11.77%

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 688.93 euros contre 23 554.83 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -84.34%

Le montant des traitements et salaires s'élève à 114 381.70 euros contre 105 530.73 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 8.39%

Le montant des charges sociales s'élève à 44 670.78 euros contre 41 644.13 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7.27%

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes comme à la clôture de l'exercice précédent

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 17 657.03 euros contre 14 570.51 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21.18%

PH

Le montant des autres charges s'élève à 32.80 euros contre 1.82 euros pour l'exercice précédent

Les charges d'exploitation se sont élevées à 10 572 889.00 euros contre 10 201 104.54 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3.64%

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 025 906.25 euros contre 899 849.59 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 14.01%

Compte tenu d'un résultat financier de -5 878.52 euros (-7 035.47 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 1 020 027.73 euros contre 892 814.12 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14.25%

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 260 334.00 euros contre 238 491.00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 796 203.42 euros contre un bénéfice de 675 102.43 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 17.94%

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 285 256.58 euros contre 2 872 372.14 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20.44%

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 796 203.42 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	796 203.42 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 975 190.58 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 983 550.58 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

PH

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
370 000.00 euros, soit 486.84 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 370 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
571 429.00 euros, soit 751.88 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 571 429.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
586 000.00 euros, soit 771.05 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 586 000.00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

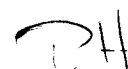
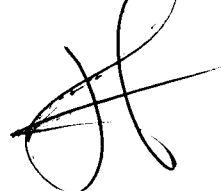
- la convention conclue entre la Société et son Président associé unique au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Patrice HOUSSET a mis à la disposition de la société des fonds sous forme d'avance en compte courant. Au 31 décembre 2022, le compte présente un solde créditeur de 184 759.70 euros.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Fait à BARISIS
Le 17 avril 2023

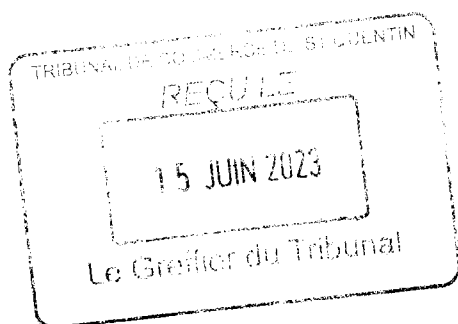


AVS RECYCLYAGE DIFFUSION

9, Rue Eugène BOUCHER
02700 BARISIS AUX BOIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice 2022 clos le 31 Décembre 2022



AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Société par Actions Simplifiée au Capital de 7 600 EUROS

Siège Social :

9, Rue Eugène BOUCHER
02700 BARISIS AUX BOIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- Exercice 2022 clos le 31 Décembre 2022 -

A l'Assemblée Générale de la Société "AVS RECYCLAGE DIFFUSION",

Opinion

En exécution de la Mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'Audit des Comptes Annuels de la Société "AVS RECYCLAGE DIFFUSION" relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent Rapport.

Nous certifions que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société "AVS RECYCLAGE DIFFUSION" à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'Audit**

Nous avons effectué notre Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "**Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des Comptes annuels**" du présent Rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre Mission d'Audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, *sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre Rapport*, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des Articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'Audit des Comptes annuels de l'exercice :

- Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes.

D'une manière générale, nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes suivis et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'Audit des Comptes Annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce Rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les Comptes annuels des informations données dans **le Rapport de Gestion du Président**, et dans les autres documents sur la situation financière et les Comptes annuels adressés à l'Actionnaire Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance, avec les Comptes Annuels, des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'Article D. 441-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des Comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de Comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces Comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les Comptes annuels ont été arrêtés par **le Président**.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des Comptes annuels

Il nous appartient d'établir un Rapport sur les Comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un Audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des Comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un Audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet Audit.

En outre :

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

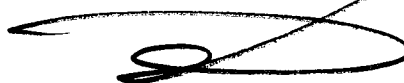
- il identifie et évalue les risques que les Comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'Audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'Audit afin de définir des procédures d'Audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les Comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son Rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son Rapport sur les informations fournies dans les Comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des Comptes annuels et évalue si les Comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN,
Le 31 Mai 2023.**

Pour CHD AUDIT-HAUTS DE FRANCE

Ibrahima SOW

Commissaire aux Comptes
Zone Commerciale - 183, Rue des Moines
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN



BILAN

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



ACTIF	Valeurs au 31/12/22			Valeur au 31/12/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 300	3 300		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	821	821		
Autres immobilisations corporelles	100 523	37 086	63 437	79 754
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	29 756		29 756	65 849
TOTAL (I)	134 399	41 207	93 193	145 603
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 235		3 235	30 144
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	1 091 133		1 091 133	1 793 836
Clients douteux, litigieux (3)	62 814	52 345	10 469	
Clients factures à établir (3)	15 432		15 432	
Personnel et comptes rattachés (3)				86
Créances fiscales et sociales (3)	17 883		17 883	11 069
Autres créances (3)				40
Groupe et associés				
Débiteurs divers (3)	28 552		28 552	42 540
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 025 359		1 025 359	848 262
Charges constatées d'avance (3)				792
TOTAL (II)	2 244 409	52 345	2 192 064	2 726 769
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 378 808	93 552	2 285 257	2 872 372

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Voir l'attestation de l'expert comptable

BILAN

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



PASSIF	Valeur au 31/12/22	Valeur au 31/12/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
dont versé : 7 600	7 600	7 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	760	760
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	178 987	89 885
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	796 203	675 102
SITUATION NETTE	983 551	773 347
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	983 551	773 347
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	184 760	171 621
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	974 767	1 580 611
Fournisseurs, factures non parvenues	19 162	22 852
Dettes fiscales et sociales	118 629	317 263
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	4 388	6 677
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	1 301 706	2 099 025
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 285 257	2 872 372
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	1 301 706	2 099 025
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		



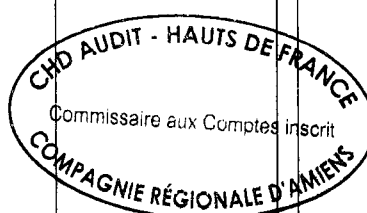
Voir l'attestation de l'expert comptable

COMpte DE RESULTAT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>	11 596 761	11 100 939	495 822	4
Production vendue de biens <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue de services <i>dont à l'exportation :</i>	1 312		1 312	
Production vendue de travaux <i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	11 598 073	11 100 939	497 134	4
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	717		717	
Autres produits	5	15	-9	-64
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 598 795	11 100 954	497 841	4
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	9 765 229	9 387 039	378 190	4
Variation de stocks	26 909	7 699	19 210	250
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	547 975	621 065	-73 090	-12
Impôts, taxes et versements assimilés	3 689	23 555	-19 866	-84
Salaires et traitements	114 382	105 531	8 851	8
Charges sociales	44 671	41 644	3 027	7
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 657	14 571	3 087	21
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	52 345		52 345	
Dotations aux provisions				
Autres charges	33	2	31	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 572 889	10 201 105	371 784	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 025 906	899 850	126 057	14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 879	7 035	-1 157	-16
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	5 879	7 035	-1 157	-16
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-5 879	-7 035	1 157	16
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 020 028	892 814	127 214	14
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	36 510		36 510	
Sur opérations en capital		21 667	-21 667	-100
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	36 510	21 667	14 843	69
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		58	-58	-100
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		830	-830	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		887	-887	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL	36 510	20 779	15 730	76
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	260 334	238 491	21 843	9
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	11 635 305	11 122 621	512 684	5
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 839 102	10 447 518	391 583	4
Bénéfice ou Perte	796 203	675 102	121 101	18



(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Événements postérieurs à la clôture

Désignation de l'entreprise		SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION		Néant ☐ *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		2		3		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	3 300	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	821	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	7 656	KW		KX		
		Matériel de transport *		KY	72 603	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	18 924	LC		LD	1 340	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes		LK		LL		LM			
	TOTAL III		LN	100 004	LO		LP	1 340		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
		Autres participations		8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières		1T	65 849	1U		1V	29 756			
TOTAL IV		LQ	65 849	LR		LS	29 756			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	169 153	ØH		ØJ	31 096			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virements de poste à poste 1		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	3 300	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MI		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	821	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU		MM	7 656	MN		
		Matériel de transport		IV		MQ	72 603	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	20 264	MT		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH	101 344	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés			11		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E	65 849	2F	29 756		
TOTAL IV			13		NJ	65 849	NK	29 756		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK	65 849	ØL	134 399	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	3 300	PF		PG		PH	3 300	
TOTAL I			RK	3 300	RM		RN		RO	3 300	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	821	QA		QB		QC	821	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	5 222	QE	499	QF		QG	5 721	
	Matériel de transport		QH	2 486	QI	14 362	QJ		QK	16 848	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	11 721	QM	2 796	QN		QO	14 517	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	20 250	QV	17 657	QW		QX	37 907	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	23 550	ØP	17 657	ØQ		ØR	41 207	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL										
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION		Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	52 345	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	29 756	UV		UW	29 756				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	62 814		62 814						
	Autres créances clients	UX	1 106 565		1 106 565						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 914		2 914					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	14 969		14 969					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	28 552		28 552						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	1 245 570	VU	1 215 814	VV	29 756		
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) Commissionnaire ou Co-commissionnaire	VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	993 930		993 930						
Personnel et comptes rattachés		8C	8 869		8 869						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 361		12 361						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	21 842		21 842						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	73 705		73 705						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 852		1 852						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	184 760		184 760						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 388		4 388						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 301 706	VZ	1 301 706					
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CAPITAL SOCIAL

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	760,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	760,00	10,00



100165 - SAS AVS RECYCLAGE DIFFUSION
COMPTES DE REGUL - PASSIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 162
Dettes fiscales et sociales	22 592
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	41 754

